

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 3 octobre 2019, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 34 du mercredi 18 septembre 2019 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Ligne Bienne-Porrentruy-Belfort » (n° 1093) (PS-Les Verts).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Peut-on faire bouger Porrentruy ? » (n° 1094) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Cœur de ville où en sommes-nous ? » (n° 1095) (PCSI).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Proposition de prise en charge des enfants sans solution de garde lors de mise en congé des élèves » (n° 1098) (PDC-JDC).
9. Développement de l'interpellation intitulée « Application de la protection des données dans l'administration communale » (n° 1106) (PDC-JDC).
10. Traitement du postulat intitulé « Du concret pour les batraciens » (n° 1082) (PS-Les Verts).
11. Traitement du postulat intitulé « Eco-point rue du Mont-Terri » (n° 1103) (PDC-JDC).
12. Traitement de la motion intitulée « Mieux affronter les défis du réchauffement climatique en renonçant aux aménagements minéraux » (n° 1088) (PS-Les Verts).
13. Traitement de la motion intitulée « Interdiction de la plantation d'arbres et de plantes non indigènes sur le territoire communal » (n° 1089) (PS-Les Verts).
14. Traitement de la motion intitulée « Jetons la vaisselle jetable à Porrentruy » (n° 1090) (PS-Les Verts).
15. Traitement de la motion intitulée « Une naissance – un arbre » (n° 1091) (PLR).
16. Traitement de la motion intitulée « Pour un Prix municipal récompensant les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement » (n° 1092) (PLR).
17. Traitement de la motion intitulée « Place aux femmes pour les noms de rues ou de places en ville » (n° 1104) (PS-Les Verts).
18. Divers.

M. Johann Perrin, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Thomas Schaller - remplacé par Mme Gabrielle Terrier.

M. Claude Gury - remplacé par Mme Muriel Daucourt.

M. Stéphane Theurillat - pas remplacé.

Mme Anne-Marie Theubet Schaffter - pas remplacée.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre Parietti - remplacé par Mme Gaëtane Voirol.

Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Michel Berberat.

M. Thierry Berthoud - pas remplacé.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

Mme Christine Choulat - remplacée par Mme Céline Bédât.

Mme Chantal Gerber - pas remplacée.

Est excusé pour le PCSI :

M. Thomas Schaffter - remplacé par M. Angelo Casarano.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier, Anne-Marie Theubet Schaffter, Gaëtane Voirol, Fabienne Wahl.

MM. Jean-Pierre Bendit, Michel Berberat, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Jean Farine, Charles Freléchoux, Claude Gerber, Matthieu Hays, Baptiste Laville, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Jean-Luc Plumey, Gabriel Schenk, Alain Theilkaes, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret Siess et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la cinquième séance de l'année 2019. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Angelo Casarano et Damien Plumey.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

M. le Président donne lecture de la résolution interpartis intitulée « Pour avancer la date de l'affichage officiel lors des élections ».

2. Informations du Conseil municipal.

M. le Maire Gabriel Voirol informe que le Conseil municipal a nommé M. Florian Gridelli en tant que chef du service UEI. M. Gridelli a une formation de base en informatique et est aussi spécialiste dans la gestion de projets et la conduite d'équipes aux niveaux international et national. Il habite Alle et termine une formation de management en entreprise et administration.

Dans le cadre des prochains Jeux olympiques de la jeunesse « Lausanne 2020 », M. Manuel Godinat signale que la flamme olympique traversera une partie de la Suisse en passant par les différents cantons. Le comité d'organisation et Swiss Olympic ont sélectionné la ville de Porrentruy comme unique étape jurassienne. Il s'agit d'un évènement de quelques heures, avec allumage de la vasque et diverses animations autour des JO de la jeunesse. Cet évènement se tiendra ainsi devant l'Esplanade, le lundi 4 novembre prochain, dès 14h00, et le Conseil municipal invite la population à y participer.

M. Philippe Eggertswyler indique que le Conseil municipal a choisi les artisans qui répareront la gloriette, sise au Pré de l'Etang. Il espère que ce kiosque pourra reprendre vie d'ici quelques années et qu'il ne fera plus l'objet d'actes de vandalisme.

Mme Rosalie Beuret signale que la motion intitulée « Accessibilité du géoportail de Porrentruy » est réalisée. Des courriers, proposant une convention, ont été envoyés cette semaine aux entreprises de construction ou bureaux de la place. Concernant les travaux d'extension du Thermoréseau et d'assainissement du réseau d'eau de la Municipalité sur les rues de Lorette et de la Condemène, elle signale que la rue de la Condemène, qui a connu des désagréments ces dernières semaines suites à la déviation du trafic de Lorette, sera remise en état d'ici au 10 octobre. Elle indique également que le Conseil municipal cherche en permanence à minimiser les nuisances occasionnées en fonction des possibilités techniques. Elle ajoute que la délégation intercommunale à l'énergie a décidé de renouveler, pour l'année prochaine, la convention qui lie les communes de Delémont, Porrentruy et Fontenais en matière de coopération et qui apporte de nombreux avantages et des synergies importantes dans le cadre du label Cité de l'énergie Gold. Le poste de Mme Elisa Theubet (25 % pour Porrentruy) sera donc intégré au budget 2020.

3. Procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Concernant l'assainissement du réseau d'eau potable aux rues de Lorette et de la Condemène, Mme Elodie Gschwind signale que quelques riverains se sont manifestés pour faire part de leur mécontentement dans la gestion de cette affaire notamment en ce qui concerne l'obligation de changer la conduite privée sur le domaine communal, dont les frais sont à la charge de chaque propriétaire, mais également concernant la route qui ne sera pas refaite entièrement malgré son piteux état. Certains riverains ne sont pas satisfaits de la manière dont les informations leur ont été transmises. En effet, suite au refus de signer la convention proposée par la Municipalité, deux courriers leur ont été envoyés, le second indiquant que la conduite privée devra obligatoirement être remplacée et que le coût de celle-ci pourra être supérieur au coût annoncé dans le premier courrier en cas de refus. Mme Gschwind demande donc si la Municipalité peut forcer des propriétaires à changer leur conduite d'eau privée sur le domaine communal sans leur fournir la preuve que la conduite est défectueuse ? S'il était compté de refaire entièrement la route dans le crédit de CHF 470'000.- voté le 23 mai ? Si, en synergie avec les travaux du Thermoréseau, la Municipalité n'aurait pas dû profiter de la refaire entièrement plutôt que de la colmater ; la Commune n'y voit-elle pas une perte d'argent et de temps ?

Mme Rosalie Beuret répond que le règlement et la pratique de la Municipalité sont les mêmes depuis de nombreuses années. Elle ajoute que les propriétaires privés sont responsables de leur conduite d'eau jusqu'au raccordement avec la conduite principale et que la Municipalité prend à sa charge 50% lors du remplacement d'une conduite défectueuse sur les terrains privés. Cette politique s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire les fuites d'eau sur le territoire communal, qui ont baissé à 12 % cette année. Il y a une quinzaine d'années ces fuites s'élevaient à 40 %. Cependant, Mme Beuret pense que c'est prendre un raccourci que de dire que le premier contact avec les riverains a été fait avec des séances où ils ont été convoqués alors qu'ils ont été invités toutes et tous à une séance d'information sur le plan spécial Lorette-Condemène en 2018 et que de nombreux courriers ont été envoyés.

Mme Elodie Gschwind se déclare partiellement satisfaite.

Mme Gaëtane Voirol relève que le pont en bois qui relie la rue Sous-Bellevue à la rue de la Rochette est insalubre et en mauvais état. Elle demande si le Conseil municipal est au courant de cette situation et s'il pense faire quelque chose pour le remettre en état ?

Mme Rosalie Beuret répond que le Conseil municipal est au courant de l'état préoccupant de cette passerelle. Elle ajoute que diverses analyses ont déjà été faites et qu'une réfection est à prévoir dans un délai relativement court. Elle mentionne aussi que ce dossier sera associé à la problématique traitant de la circulation à Sous-Bellevue, dont un postulat avait été accepté par le Conseil de ville.

Mme Gaëtane Voirol se déclare satisfaite.

Concernant la fréquentation de la piscine municipale, Mme Sandra Nobs demande sur quels critères le Conseil municipal s'est basé pour obtenir ce chiffre, sachant que régulièrement des personnes ayant payé leur entrée

n'ont pas reçu de quittance et que le contrôle des abonnements n'était pas systématique. Elle demande si la Municipalité n'aurait pas déjà pu installer un système de tourniquet comme celui de la piscine des Tilleuls pour faire ce décompte au lieu de faire venir du personnel communal pour compter les entrées une par une et pour éviter des files d'attente ?

M. Philippe Eggertswyler répond qu'effectivement ces chiffres sont approximatifs. Il souligne toutefois que c'est une année record avec 35'000 entrées. Il ajoute que l'installation d'un tourniquet ne figurait pas dans le crédit de rénovation de la piscine. Cet appareil fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de la rénovation du bâtiment principal et il a été demandé au bureau d'architectes de réfléchir à un type d'entrées qui puisse répondre aux attentes des utilisateurs et du personnel communal. M. Eggertswyler signale que la Commune va essayer de faire mieux l'année prochaine mais qu'elle ne va pas non plus dépenser de l'argent pour refaire un système qui pourrait être revu et corrigé une année plus tard.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

M. Sébastien Piquerez signale qu'une société de France voisine, Belfort Cryo, se déplace chaque jeudi à Porrentruy afin de proposer ses services de cryothérapie et de relaxation sonore. Cette société effectue notamment de la publicité sur les réseaux sociaux en arborant le logo officiel de la Municipalité. M. Piquerez a été interpellé par une commerçante de Porrentruy qui propose de la relaxation et qui lui a fait remarquer que d'autres commerçants de Porrentruy proposaient aussi de la cryothérapie. Dans un contexte déjà compliqué pour les petits commerces, la présence d'une unité mobile constitue un inconvénient supplémentaire pour les commerçants de la place actifs dans ce domaine. M. Piquerez demande donc quel rôle la Municipalité a joué dans la présence de cette unité mobile, si le Conseil municipal tolère ce genre de concurrence et, dans l'affirmative, pour quelle raison ?

M. Julien Loichat est surpris que cette société utilise le logo de la Municipalité. Cette utilisation requiert l'autorisation du Conseil municipal et cette question devra être éclaircie. Quant à l'installation mobile de cette entreprise, M. Loichat ajoute que la Commune a autorisé cette société à pouvoir utiliser le parking CFF de la rue du Jura, après avoir requis le préavis du Service de la santé qui a signalé qu'aucune autorisation spéciale n'était nécessaire pour la pratique des massages ou de la relaxation. Quant à la concurrence, la liberté économique fait que n'importe qui peut demain ouvrir un cabinet de ce genre-là dans un bâtiment ou dans une installation mobile. M. Loichat relève encore qu'aucune base réglementaire permet à la Municipalité d'interdire cette entreprise d'exercer sur le territoire communal. Cependant, M. Loichat ne peut qu'encourager les citoyens de Porrentruy à se rendre dans les commerces locaux.

M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait.

Mme Aline Nicoulin a appris par la presse que le Conseil municipal estimait que le toboggan du magnifique bateau pirate installé à la piscine découverte devait être remplacé. Elle a de la peine à comprendre que les spécialistes qui ont proposé d'installer ce mobilier n'ont jamais pensé que le toboggan métallique pouvait brûler la peau des enfants en costume de bain lors de journées ensoleillées. Elle demande donc si le changement de ce toboggan engendrera des coûts pour la Commune ?

M. Philippe Eggertswyler répond que ce toboggan pose un réel problème principalement lors des heures d'ensoleillement. Il confirme que ce toboggan va être changé pour un coût approximatif de CHF 2'500.- qui sera pris dans le crédit initial de l'aménagement de la nouvelle piscine. M. Eggertswyler ajoute que d'autres choses devront être corrigées mais, dans l'ensemble, le projet s'est très bien déroulé.

M. le Président complète en indiquant que cette installation ne proposait qu'une seule sorte de toboggan ; il n'y avait pas d'autre option possible. Il ajoute que la Municipalité a trouvé une solution bon marché pour le remplacement de ce toboggan. Il indique que le tartan, de couleur claire, pose le même problème en cas de fortes chaleurs.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

M. Alain Theilkaes constate que beaucoup de dangers guettent les enfants sur le chemin de l'Oiselier reliant l'école primaire de l'Oiselier et la garderie des Lutins, comme un trottoir fictif sur lequel les enfants se retrouvent très facilement sur la route, des voitures qui tentent de se croiser entre un mur et des véhicules stationnés ainsi que des bus de Carpostal qui amènent d'autres enfants à l'école primaire. Même s'il est conscient que tout ce qui pouvait être fait en matière de sécurité a été mis en place, M. Theilkaes demande si la police municipale intervient dans les classes à intervalles réguliers à titre préventif ? Si elle se déplace avec les enfants sur les endroits sensibles de ce chemin et si la signalétique incitant les écoliers à passer le long des halles de gymnastique via le stade du Tirage ne pourrait pas être mise en place rapidement ?

M. Julien Loichat répond que la police municipale va régulièrement donner des cours d'éducation routière dans les classes ainsi que dans le terrain. Il ajoute que les écoles y travaillent également, particulièrement dans les

petites classes, pour amener le plus possible de sécurité et de responsabilité individuelle, même si ce ne sont évidemment que des enfants. M. Loichat en appelle aussi au bon sens des parents afin qu'ils expliquent la sécurité à leurs enfants. Il ajoute que la rue en question est une zone 30 km/h qui ne nécessite pas de trottoir rehaussé. Il rappelle que la signalétique du chemin scolaire piétonnier, qui a été posée en même temps que le périphérique piétonnier, montre le sens de la direction et renvoie les enfants sur le chemin près du stade du Tirage. En plus des panneaux, il y a aussi des pieds bleus au sol, qui s'usent avec le temps et qu'il faudra colorier à nouveau, qui montrent effectivement les chemins scolaires piétonniers qui avaient été arrêtés par la ville de Porrentruy dans le cadre du cheminement piétonnier scolaire. Pour M. Loichat tout est fait actuellement pour assurer un maximum de sécurité pour les enfants. Cependant s'il constate qu'il manque un panneau de signalisation, il le fera rajouter.

M. Alain Theilkaes se déclare satisfait.

Mme Lisa Raval relève que le dégel de la pose d'antennes 5G a été annoncé par le Gouvernement le 26 juin. Elle souhaiterait donc savoir s'il y a eu depuis de telles demandes de permis sur le territoire communal et quelle est la position du Conseil municipal vis-à-vis de ce genre de demandes éventuelles ?

Mme Anne Roy répond qu'aucune demande de permis pour l'installation d'antenne 5g n'a été déposée à Porrentruy. Elle ajoute que toute demande de permis pour ce genre d'installation est publiée dans le Journal officiel. Elle signale que 100 oppositions ont été déposées pour une telle demande dans un village voisin. Cependant, si une demande de permis devait être déposée à Porrentruy, elle fera l'objet d'une publication officielle et les services concernés devra se prononcer et laissera la liberté également aux citoyens de faire valoir leurs droits au moment voulu. Mme Roy relève que l'installation de la 5g pose encore beaucoup de questions et elle attend avec impatience les résultats du rapport fédéral qui doit conforter les autorités soit dans des éléments rassurants soit les mettre en garde sur l'effet de la 5g qui aujourd'hui n'est pas connu.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

M. Michel Berberat relève que le parage des véhicules est actuellement interdit à la rue de Lorette, le long du rail de sécurité qui longe la ligne de chemin de fer. L'entreprise Thermoréseau a négocié avec les CFF les modalités de parage à l'attention des riverains. Un enclos leur est réservé. Il demande si le Conseil municipal a entrepris une démarche similaire dans la perspective de continuer d'interdire le parage, ce qui permettrait principalement d'élargir et de sécuriser le cheminement piétonnier sur ce tronçon ?

Mme Anne Roy rappelle que la problématique de la sécurité a largement été abordée et les différentes mesures envisagées dans la finition des travaux ont été développées lors de la présentation du plan spécial de Lorette. Elle confirme qu'il ne sera plus possible d'utiliser les places de parc qui se situent directement sur la rue de Lorette, depuis la gare jusqu'au Matériaux Sabag SA. Des potelets seront installés pour sécuriser la mobilité douce et les piétons. Les voitures devront se parquer sur les propriétés privées ou sur les parkings officiels qui existent, comme celui qui se situe vers le pont. Elle signale que les utilisateurs des transports publics ne doivent pas parquer de ce côté-là des voies. Le parc provisoire actuel est destiné aux utilisateurs qui ne peuvent pas, d'un point de vue physique, revenir à leur domicile avec leur véhicule puisque les chantiers aujourd'hui les en empêchent. Elle ajoute que les parcelles des CFF sont des parcelles où des bâtiments devraient être construits avec des parkings en ouvrage mais pas forcément à ciel ouvert comme c'est le cas aujourd'hui de manière tout à fait provisoire.

M. Michel Berberat se déclare satisfait.

Mme Laure Roy constate une grande évolution de la mobilité douce et que de plus en plus de vélos, notamment électriques, circulent en ville de Porrentruy. Malheureusement, elle a remarqué que les parcs à vélos n'avaient pas évoluer avec la tendance à la mobilité douce. Elle prend en exemple celui situé à la rue des Malvoisins, devant MAC électroménager, où, cet été, les barres avaient été enlevées. Elle demande donc pourquoi les barres qui figurent à la rue des Malvoisins ont été remises récemment et si, en introduisant la nouvelle zone de rencontre 20km/h, le Conseil municipal compte aménager de nouvelles places à vélo dans le courant 2020 et ainsi développer la mobilité douce en ville de Porrentruy ?

Mme Anne Roy se réjouit de l'augmentation de l'utilisation des vélos en ville de Porrentruy et de la mobilité douce de manière générale. Elle indique que les arceaux à la rue des Malvoisins sont parfois enlevés pour avoir un accès direct au commerce et remis après, ce qui n'a pas toujours été fait. Concernant le problème du parage des vélos en ville de Porrentruy, la Commune est pratiquement à bout touchant pour ouvrir un local fermé en vieille ville. Elle ajoute que des places devront être trouvées dans la réflexion de la réfection de la rue Pierre-Péquignat car il n'y en a pas assez devant l'Hôtel-de-ville. Elle signale encore que, dans la mise en place de Cœur de ville, du mobilier urbain sera intégré en haut de la rue des Malvoisins, tout en faisant attention aux places de parc pour les personnes à mobilité réduite. Pour Mme Roy, des réponses rapides doivent cependant être amenées car il est vrai que les vélos sont nombreux en ville de Porrentruy.

Mme Laure Roy se déclare satisfaite.

M. Gilles Coullery rappelle que la loi cantonale concernant les marchés publics définit les critères d'aptitude que doivent remplir les soumissionnaires, notamment l'obligation de respecter les dispositions des conventions collectives de travail. Afin de veiller à la bonne application des conventions collectives de travail par les entreprises et les travailleurs, les partenaires sociaux ont mis en place des organes de contrôle, soit des commissions paritaires. Concrètement, afin de s'assurer du respect des dispositions de la convention collective de travail, la commission paritaire est fondée à organiser des contrôles. Les entreprises assujetties à la CCT dans le domaine de la construction ont l'obligation de se plier audit contrôle et doivent remettre les documents idoines permettant de vérifier que les obligations découlant de la CCT sont honorées. M. Coullery souhaite donc savoir si la Municipalité demande, de manière systématique dans toutes les procédures d'octroi de travaux, ce document aux entreprises de la construction et si elle a la possibilité de le présenter pour chaque travail attribué également pour le gré à gré ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que cette préoccupation du respect des conventions collectives fait partie de la charte signée par la Municipalité de Porrentruy s'agissant des marchés publics. Il ajoute que dans pratiquement tous les appels d'offre récents figure cette exigence qui est systématiquement vérifiée par les bureaux qui accompagnent la Commune dans la procédure. Dans le dossier de la patinoire, piloté par le SIDP, il a été convenu que toutes les adjudications passent par la commission tripartite avec une validation. Ce principe est donc respecté pour les grands chantiers. Pour le gré à gré, le Conseil municipal ne travaille qu'avec des petites entreprises locales qui respectent les conventions collectives. Ces mesures sont plutôt réservées à des entreprises pour des marchés ouverts.

M. Gilles Coullery ase déclare satisfait.

M. Claude Gerber constate que, depuis un certain temps, des travaux à un mur de soutènement ont été entrepris au Cras Mouche. Ces travaux, très dangereux et sans protection pour les usagers des escaliers, ont été interrompus. Des cailloux en équilibre tente de rester sur le mur ou peuvent rouler sur la chaussée lors d'un passage d'une personne ou d'un véhicule. Il demande donc si ces travaux sont illicites et quand cet accès très fréquenté pourra être utilisé en toute sécurité ?

Mme Anne Roy répond que ces travaux ont été entrepris sans que personne ne soit averti, raison pour laquelle ils ont été interrompus. Ce dossier est actuellement analysé en vue de l'octroi d'un permis qui puisse répondre à l'ensemble des intérêts du secteur et à la sécurité des usagers. Mme Roy espère que ces travaux pourront bientôt être finis à la satisfaction de tous.

M. Claude Gerber se déclare satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Ligne Bienne-Porrentruy-Belfort » (n° 1093) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Baptiste Laville se déclare non satisfait car la ligne Bienne-Porrentruy-Belfort est certainement l'un de plus importants dossiers qui va influencer le développement de Porrentruy. Il a l'impression que la réponse de l'exécutif communal manque de concret, d'engagement, de vision et de stratégie. Il souhaiterait que le Conseil municipal ne fasse pas que de regarder passer le train mais qu'il prenne des mesures concrètes.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Peut-on faire bouger Porrentruy ? » (n° 1094) (PLR).

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite car elle a découvert avec plaisir que la Commune propose d'étudier plus précisément et même de retenir sa proposition comme objectif potentiel.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Cœur de ville où en sommes-nous ? » (n° 1095) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin se déclare non satisfait car les délais ne correspondent pas à ce qui avait été dit lors du traitement de la motion du PCSI en 2017.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Proposition de prise en charge des enfants sans solution de garde lors de mise en congé des élèves » (n° 1098) (PDC-JDC).

Mme Elodie Gschwind est satisfaite de la réponse. Elle remercie vivement le Conseil municipal pour son efficacité et sa rapidité dans le traitement de cette question ainsi que dans la mise en place d'une proposition de garde lors du huitième congrès quinquennal du syndicat des enseignants jurassiens. Toutefois, elle a constaté que la proposition de permanence n'a pas eu de succès. Est-ce dû au fait de devoir remettre une demande écrite à la direction avec une copie à l'enseignant-e ou parce que les parents ne disposaient d'aucune information concernant la permanence ou tout simplement parce qu'une permanence n'est pas nécessaire ?

9. Développement de l'interpellation intitulée « Application de la protection des données dans l'administration communale » (n° 1106) (PDC-JDC).

M. Sébastien Piquerez relève que la gestion des données électroniques est une problématique nécessaire à aborder et de traiter aujourd'hui, puisqu'elles sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus dispersées. L'UE a déjà établi une législation, la RGPD, et a déjà amendé plusieurs coupables pour des manquements du traitement des données, leur infligeant des montants de plusieurs centaines de milliers, voire millions de francs. British Airways a notamment été épinglé et pourrait se voir infliger une amende de 227 millions de francs. Il ajoute que le Conseil national a accepté une nouvelle mouture de la Loi sur la protection des données lors de sa dernière. Cette version a toutefois de fortes chances de se voir retoquer au Conseil des Etats car de nombreux sénateurs estiment qu'elle ne va pas assez loin et qu'elle laisse encore trop de liberté, notamment vis-à-vis du profilage de personnes à l'aide de données récoltées. Evidemment, la Municipalité ne risquerait pas des amendes de l'ampleur de celle citée précédemment, mais M. Piquerez estime tout de même qu'une commune se doit de faire le nécessaire afin de protéger ses citoyens des risques du numérique, ceci pour les raisons développées dans l'interpellation.

En préambule, M. Manuel Godinat signale qu'il est important de rappeler que les données personnelles traitées par Municipalité doivent être protégées contre tout traitement non autorisé par des mesures organisationnelles et techniques appropriées. Dans ce sens, la Commune respecte une convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les Cantons du Jura et de Neuchâtel. Cette convention est d'ailleurs supervisée par le Préposé à la Protection des données et à la transparence Jura-Neuchâtel. Le préposé a justement émis un avis en mai 2018 quant au respect éventuel du Règlement européen sur la protection des données, le RGPD. M. Godinat mentionne ensuite les mesures techniques et organisationnelles de protection des données mises en place actuellement par l'administration communale. Selon l'avis du préposé à la protection des données et à la transparence, la Municipalité n'est pas soumise au RGPD. Cet avis émane d'un avis de droit de l'Etude Capt & Wyss vis-à-vis des entités publiques. L'application de ce règlement ne pourrait être imposée que dans des cas bien précis qui ne sont pas pratiqués à Porrentruy, notamment le profilage individuel de personnes résidentes dans l'UE à travers leur fréquentation du site internet ou de la page Facebook de la Commune. M. Godinat ajoute que la Municipalité ne récolte pas non plus de données ou ne trace pas nominativement les utilisateurs du site. Pour l'heure, il n'est pas possible pour une petite commune comme Porrentruy d'anticiper ce que la loi sur la protection des données révisée imposera. Mais naturellement, les mesures seront prises en fonctions des nouveaux articles édictés pour s'adapter au RGPD ou à la future LPD révisée. Cependant, si la loi révisée s'approche fortement de la RGPD européenne, les étapes préconisées dans l'UE pour respecter le nouveau règlement sont : la nomination d'un délégué à la protection des données, le recensement des traitements des données, la définition des actions correctives, l'analyse des risques, l'établissement des procédures internes pour assurer la protection des données et la tenue d'une documentation. Voilà dans les grandes lignes ce qui pourrait être imposé à la Municipalité de Porrentruy et qui viendra probablement avec la loi sur la protection des données révisée par les chambres fédérales. Il y aura une structure à mettre en place mais, pour l'heure, au vu des moyens actuels, la Commune a déjà une base relativement saine par rapport à toutes ces protections des données.

Pour le PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait de constater que pas mal de mesures sont déjà mises en place.

10. Traitement du postulat intitulé « Du concret pour les batraciens » (n° 1082) (PS-Les Verts).

M. Baptiste Laville mentionne que l'étang Corbat est un site d'importance nationale. L'idée du postulat est de faire plus de ce qui déjà été fait afin que les batraciens puissent vivre dans cet étang. M. Laville félicite le Conseil municipal pour avoir déjà pris contact avec le Karch. Il est très satisfait de la réponse et de la position de l'exécutif communal. Il ajoute simplement qu'une réserve forestière pourrait être créée, d'autres idées peuvent aussi émerger comme la limitation des vitesses dans les périmètres de migrations. En conclusion, il demande au législatif de soutenir ce postulat pour trouver d'autres moyens afin de préserver la qualité de ce site national de reproduction des batraciens.

M. Rosalie Beuret confirme que l'étang Corbat est site d'importance nationale pour les batraciens, notamment pour les tritons crêtés. Face à l'enjeu majeur que représente la biodiversité et compte tenu du calendrier des travaux de l'Oiselier II, le Conseil municipal a pris les devants depuis le dépôt de ce texte. Une rencontre a été organisée avec le Karch (Centre suisse de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de suisse) dans le but de minimiser au maximum les obstacles et les pièges lors des migrations des batraciens. Cet institut à saluer les mesures prises lors de l'élaboration du plan spécial, à savoir l'interdiction des murets et la nécessité de laisser un espace de 10 centimètres entre le sol et la pose de barrières. Des mesures complémentaires ont également été proposées comme des conseils et de la sensibilisation aux particuliers. Du côté de la viabilisation, des bordures de trottoir inclinées ont été proposées de même que l'installation d'échelles dans les grilles

d'évacuation des eaux offrant une échappatoire aux batraciens qui se seraient laissés entraîner. L'idée de créer une réserve forestière dans le bois de Mavalau a également été évoquée. L'objectif est de maintenir la plus grande perméabilité de la zone et non de créer un corridor. Cette option n'est dès lors pas envisagée par le Conseil municipal. En définitive, pour l'exécutif municipal, Mme Beuret recommande au Conseil de ville d'accepter ce postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Du concret pour les batraciens » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Traitement du postulat intitulé « Eco-point rue du Mont-Terri » (n° 1103) (PDC-JDC).

M. Sébastien Piquerez rappelle que le présent postulat demande une étude afin de déterminer s'il est possible de créer une place de parc pour les usagers automobiles de l'éco-point de la rue du Mont-Terri, dans le but essentiellement d'améliorer la sécurité du lieu. En effet, les arrêts sauvages s'ajoutent à 2 croisements routiers, 1 îlot, un passage pour piéton ou encore un arrêt de bus qui péjorent la sécurité de ce secteur. Le fait que le terrain sis derrière l'éco-point soit une propriété communale augmente fortement les possibilités de création d'une place de parc. M. Piquerez est satisfait de constater que cette problématique a déjà été prise en compte dans les études lancées pour l'extension de l'éco-point en question et il espère qu'une solution sera intégrée dans le projet final. En cas d'acceptation du postulat, M. Piquerez s'attend tout de même à ce que l'étude pour une place de parc soit poursuivie si celle de l'agrandissement venait à être abandonnée. Au vu des différents points cités et des arguments présentés dans le texte, il encourage le législatif à soutenir ce postulat afin que des accrochages ou des accidents soient évités.

M. Philippe Eggerswyler indique que la Municipalité a répondu à la consultation cantonale du nouveau plan sur l'élimination des déchets. Il ajoute que la gestion des déchets, aujourd'hui, ne s'inscrit pas seulement pour la ville de Porrentruy mais elle s'inscrit aussi sur un plan beaucoup plus large au niveau cantonal. Dans la réflexion mise en place par la Municipalité, quatre axes principaux ont été arrêtés, dont l'implantation éventuelle d'une déchetterie en ville de Porrentruy, l'implantation de moloks et de leur localisation, le maillage entre les éco-points et les moloks, avec les avantages et les inconvénients qu'il peut y avoir, et la gestion des déchets verts. M. Eggerswyler signale que la gestion des déchets verts représente environ la moitié de la taxe de base d'élimination des déchets. Pour lui, il est nécessaire de faire un travail de fond afin de trouver la meilleure formule à proposer aux citoyens et aux commerces de Porrentruy pour l'ensemble de la gestion de ces déchets. M. Eggerswyler ajoute que le postulat fait partie de cette réflexion et il est nécessaire de définir si cet éco-point doit rester à cet endroit où s'il pourra accueillir des moloks. Si cet éco-point devait, à l'avenir, rester à cet endroit, M. Eggerswyler assure qu'une vraie étude sera réalisée afin de permettre un accès beaucoup plus facile et en toute sécurité, principalement pour les personnes à mobilité réduite.

M. Jean-Luc Plumey constate que ce postulat soulève un problème qui n'en est pas un ou du moins qui ne devrait pas en être un. Cet éco-point se situe en bordure d'une route équipée provisoirement de nombreux obstacles pour limiter la vitesse de circulation. Une voiture arrêtée devant l'éco-point constitue également un obstacle, un régulateur de trafic, un ralentisseur naturel. A sa connaissance, il n'y a jamais eu d'accrochage ou d'incident majeur lié à l'utilisation de l'éco-point. Les seuls incidents connus sont à mettre au compte de personnes s'insurgeant contre l'autre qui ose stationner momentanément où c'est interdit. M. Plumey se demande s'il faut créer une place de stationnement sur la parcelle communale jouxtant l'éco-point, attendre les décisions à venir sur la problématique des déchets ou simplement légaliser l'arrêt pour un marquage approprié de la chaussée pour que le véhicule arrêté à proximité des bennes soit un ayant-droit. Le groupe PCSI, qui va soutenir le postulat, est d'avis qu'une solution à moindre frais doit être mise en place rapidement. Un marquage approprié depuis l'embouchure de la rue du Mont-Terri sur la route de Bressaucourt, avec certainement la suppression de l'îlot directionnel, devrait être suffisant.

M. Gilles Coullery informe que le groupe PS-Les Verts estime que l'éco-point de la rue du Mont-Terri n'est actuellement pas suffisamment sûr et demande à court terme certains aménagements. Cependant, ces aménagements devront être faits dans le cadre de la modification de la loi cantonale sur les déchets afin de ne pas entreprendre des travaux et des frais conséquents pour une courte période d'utilisation. Le groupe PS-Les Verts acceptera donc le postulat. A propos de la modification de la loi sur les déchets et les sites pollués, M. Coullery, pour son groupe, invite l'exécutif à être particulièrement attentif aux accès des éco-points ou de la déchetterie aux personnes âgées et à mobilité réduite, à l'écobilan de chaque solution en fonction des déplacements des utilisateurs, à l'efficacité des diverses méthodes dans le taux de tri des déchets par la population et à favoriser la récupération et le traitement respectueux de l'environnement des déchets.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Eco-point rue du

Mont-Terri » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

12. Traitement de la motion intitulée « Mieux affronter les défis du réchauffement climatique en renonçant aux aménagements minéraux » (n° 1088) (PS-Les Verts).

Dans le contexte d'un réchauffement climatique avéré, Mme Mathilde Crevoisier Crelier confirme que les aménagements minéraux posent un problème. Le problème devient particulièrement aigu l'été où les épisodes caniculaires sont amenés à se multiplier. Cela devient une gageure pour les collectivités publiques d'affronter le phénomène et celui-ci doit impérativement être pris en compte dans tous les projets. Elle ajoute que le principal moyen de contrer les îlots de chaleur en ville est d'introduire des surfaces végétales. Arborisées ou non, elles contribuent à rafraîchir l'atmosphère, à maintenir la perméabilité des sols et à préserver la biodiversité. Les aménagements minéraux concentrent et amplifient la chaleur. Dans l'espace urbain, où les bâtiments et les routes sont déjà minéralisés, ils rajoutent une couche inutile dans la mauvaise direction. Ils vont exactement à l'encontre de ce qui devrait être fait à l'heure actuelle. Concernant l'argument de la facilité d'entretien, synonyme d'économie, pour ce type d'aménagement, il ne faut pas oublier que le coût initial de ces aménagements n'est pas négligeable et certainement plus élevé qu'une végétalisation simple de type prairie fleurie. Comme dit dans la motion, la nature reprend vite ses droits et, sans entretien, ces aménagements prennent vite eux aussi l'aspect négligé qui est souvent reproché aux espaces végétaux un peu « naturels ». Si l'aspect des coûts d'entretien n'est pas négligeable, Mme Crevoisier Crelier conseille de privilégier les espaces de type « prairie fleurie » qui favorisent la biodiversité tout en nécessitant un entretien très minime. Pour elle, les collectivités publiques ont aussi un rôle d'exemple à jouer en matière d'aménagement des espaces verts face aux privés, pas toujours bien informés des effets parfois délétères de certaines pratiques dans leurs jardins en utilisant des herbicides. Renoncer aux aménagements minéraux a donc aussi valeur de sensibilisation. Le changement climatique demandera rapidement des moyens considérables et des mesures drastiques. Le postulat demandant simplement de renoncer à une mesure qui va à l'encontre du bon sens et du constat avéré et reconnu de la réalité du changement climatique, le groupe PS-Les Verts s'oppose à la transformation en postulat et invite le législatif à soutenir ce texte sous la forme initiale de la motion.

M. Philippe Eggertswyler confirme que le changement climatique s'observe aussi dans la région, notamment dans les forêts où énormément d'arbres doivent être abattus. Cependant, Porrentruy n'est pas New-York ou Londres. Les places minéralisées représentent 190 m² sur une superficie de 15km². Toutefois, le Conseil municipal est attentif au fait de ne pas minéraliser l'ensemble des places. M. Eggertswyler rappelle d'ailleurs que le parc du Pré de l'étang ou les ronds-points sont bien végétalisés. L'exécutif communal demande de patienter car le plan directeur de l'arbre et de la nature va permettre une réflexion et donnera les grandes orientations sur ce qui sera préférable pour Porrentruy dans le futur, comme le type d'essences d'arbres à planter, etc. Pour ces raisons, le Conseil municipal propose la transformation de la motion en postulat.

M. Charles Freléchoux confirme que le réchauffement climatique se manifeste très concrètement de manières très diverses : les épisodes caniculaires estivaux de ces dernières années en sont un bel exemple. Or, les villes, souvent construites dans les siècles précédents, n'ont pas été pensées avec le souci de s'adapter à cette nouvelle donne en matière de température. Les spécialistes le disent : des aménagements mieux pensés en termes de végétalisation, aussi bien des bâtiments que des espaces, ainsi que des alignements réfléchis, permettant une meilleure ventilation naturelle sont autant d'éléments qui favorisent l'abaissement de la température des villes. Les éléments en dur par simplification de l'entretien ou juste par esthétique, c'est fini ! Dans ce contexte, pour le groupe PDC-JDC, encourager des alternatives aux revêtements minéraux lors de la réalisation d'aménagements urbains a semblé être une évidence. Sur le principe, le groupe PDC-JDC peut se rallier au texte déposé. Dans le détail, il relève toutefois qu'en matière de lutte contre le réchauffement, les mesures proposées sont trop souvent sans nuance, voire tellement focalisées sur un élément qu'elles ne permettent parfois plus d'embrasser la globalité du problème et de vérifier le bon rapport entre le côté contraignant d'une mesure et son efficacité globale. En exemple, M. Freléchoux cite la décision courageuse de jeunes qui renoncent à voyager en avion mais il se demande si ces mêmes jeunes n'auraient pas un impact plus significatif sur l'environnement s'ils changeaient moins souvent de smartphone, s'ils passaient moins de temps à visionner des vidéos sollicitant fortement des datas centers voraces en énergie, etc. Pour en revenir aux aménagements minéraux, le groupe PDC-JDC estime que la motion va dans le bon sens sur le principe mais qu'elle est trop extrême en condamnant sans nuance et sans échappatoire les aménagements minéraux. C'est pourquoi, le groupe PDC-JDC ne peut se rallier au texte sous la forme d'une motion mais soutiendra volontiers l'intervention transformée en postulat qui permet une réflexion plus large. Ainsi, la Municipalité disposera d'un signal clair de la part du législatif en ce qui concerne la politique à suivre en matière d'aménagements urbains tout en disposant d'une marge de manœuvre pour tenir compte des spécificités de chaque cas.

M. Gabriel Schenk constate que ces petites places minéralisées ne sont certes pas très joyeuses mais il est choqué par les aménagements qui ont été faits à la place de la gare où à la place de l'Esplanade qui sont de

vrais déserts car la végétation y a presque totalement disparue. Pour lui, le dernier paragraphe de la motion n'est pas clair car, d'une part, il est fait état de minéraliser le sol où cela n'est pas nécessaire et, d'autre part, il est indiqué de renoncer dès maintenant aux aménagements minéraux. M. Schenk demande s'il s'agit d'interdire les aménagements minéraux ou de laisser la possibilité au personnel communal de choisir ce qu'il y a mieux de faire selon les endroits. C'est pourquoi, son groupe soutiendra le postulat mais refusera la motion.

Pour Mme Mathilde Crevoisier, les autorités ne peuvent pas continuer à promouvoir ce genre de choses et il faut faire en sorte qu'il n'y ait plus de places minéralisées à l'avenir. Pour elle, c'est la perméabilité du sol qui pose problème et qui engendre la concentration de chaleur. Les arbres situés dessus ne changent rien au fait que le revêtement est minéralisé. Par rapport aux remarques du groupe PDC, Mme Crevoisier Crelier ne sait pas ce qu'il y a d'extrême à juste renoncer à deux places minéralisées dont les surfaces ne sont finalement pas très grandes. Elle trouve assez comique qu'un parti, qui prône les petits pas et de faire les choses doucement, déplore qu'une motion s'attache sur un point qui est justement un petit pas et qui ne demande pas un grand changement. Pour apporter une précision aux interrogations du groupe PLR, là où ce n'est pas utile ça veut dire où il y aura des voitures qui doivent rouler. L'interdiction de minéraliser des places devraient être faite sur des lieux qui pourraient accueillir des espaces verts à destination des piétons et des enfants. Pour ces raisons, Mme Crevoisier Crelier maintient la motion.

M. Philippe Eggertswyler rétorque que le Conseil municipal est sensible au réchauffement climatique et au fait que ces places minéralisées sont des choses qu'il faudra peut-être revoir. Aujourd'hui, il pense qu'il faut attendre que le plan directeur de l'arbre et de la nature puisse donner des réponses sur des points qui ne sont actuellement pas maîtrisés. Il ajoute qu'il n'est donc pas prévu de minéraliser d'autres places en ville de Porrentruy et il pense que le postulat va permettre d'apporter des réponses.

Pour M. Charles Freléhoux, le fait que ces surfaces ne représentent que 190 m² est une bonne raison pour demander la transformation en postulat. Il trouve aussi intéressant que la Municipalité ne fasse pas simplement ce genre de démarches pour son territoire mais qu'elle ait aussi une incidence positive sur les projets des privés, comme pour la place de la gare ou celle de l'Esplanade.

Mme Lisa Raval rappelle que son groupe a demandé à plusieurs reprises au Conseil municipal de s'approcher du propriétaire de l'Esplanade pour arboriser cette place. Il semblerait que cela n'est pas possible à cause du parking situé en sous-sol et le propriétaire refuse en règle générale de mettre des pots sur cette place. Il en est sauf erreur de même pour la place devant la gare, raison pour laquelle la motion a été axée uniquement sur le territoire communal, ce qui permet d'agir plus rapidement et plus directement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Mieux affronter les défis du réchauffement climatique en renonçant aux aménagements minéraux » par 16 voix contre 11.

13. Traitement de la motion intitulée « Interdiction de la plantation d'arbres et de plantes non indigènes sur le territoire communal » (n° 1089) (PS-Les Verts).

Mme Lisa Raval signale que le type d'arbre ou de plante mis en terre peut avoir un impact non négligeable sur la biodiversité et produire des réactions en chaîne. Il lui paraît dès lors nécessaire de favoriser la plantation d'essences indigènes sur les terrains appartenant à la Commune. Elle relève aussi que la baisse de biodiversité de la flore impacte la petite faune et que les lieux favorables à celle-ci se raréfient, notamment parce que les coins de nature situés entre les zones habitées et les zones cultivées régressent sous la pression de l'urbanisation. De plus, les grandes propriétés se morcellent pour donner des parcelles plus petites et plus cloisonnées. Or, cette parcellisation provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies rarement tondues, et des tas de branches si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux. Parallèlement à la diminution de la taille des parcelles, une augmentation de leur aménagement est constatée avec des haies exotiques, des massifs de plantes non indigènes, des arbres taillés et un éclairage nocturne aux quatre coins des terrains. Dans ces conditions, les oiseaux et autres visiteurs des jardins ne trouvent plus d'endroits où se cacher, ni matériaux pour construire leur nid, ni insectes, ni petits fruits, ni même le repos nocturne. La diversification de la faune et de la flore est essentielle à l'économie et à la santé. La Commune de Porrentruy, qui a la chance de disposer de plusieurs terrains plus ou moins grands, comme les ronds-points ou ceux en zone d'habitation, peut donc agir. Si la définition d'indigène varie aujourd'hui en raison du changement climatique, la prise en compte de cette variation semble tout à fait pertinente. De plus, le fait de réfléchir à l'arborisation et aux plantations de manière globale convainc le groupe PS-Les Verts. En conclusion, Mme Raval accepte la transformation de la motion en postulat et invite le législatif à accepter ce postulat.

Mme Rosalie Beuret constate que si la motion demande que les parcelles communales soient arborisées et fleuries uniquement d'espèces indigènes, à l'heure des changements climatiques, elle nécessite une réflexion. En effet, Mme Beuret se demande si, à l'avenir, les espèces indigènes actuelles seront, à l'image du hêtre, toujours

adaptées pour la région. Le Conseil municipal propose donc d'englober cette réflexion dans le cadre de l'élaboration du « Plan directeur de l'arbre et de la nature en ville », qui vise à élaborer un concept de gestion, d'entretien et de développement de la nature en ville. L'objectif de ce plan directeur est, d'une part, de lutter contre les îlots de chaleur et, d'autre part, de favoriser la biodiversité en ville. Ce document permettra de proposer une vision communale à plusieurs préoccupations qui ont été soulevées par le législatif. Pour ces diverses raisons, le Conseil municipal propose d'accepter le postulat.

Mme Laure Roy se demande si les damassiniens, importés il y a des années, sont maintenant considérés comme indigènes car, si les anciens avaient été aussi stricts, il n'y aurait ni pommes de terre, ni prunes ou autres plantes qui poussent aujourd'hui très bien en Suisse. Mme Roy ajoute que le groupe PDC-JDC est également touché par les changements climatiques et le réchauffement de la planète. Encore plus en voyant les frênes séchés dans les forêts ajoulotées. Pour elle, le Conseil municipal doit veiller dans le cadre de son « plan directeur de l'arbre et de la nature en ville » à planter des espèces qui pourront supporter les grandes sécheresses comme les hivers rudes. Il doit également s'assurer que les animaux de la région acceptent ces plantations. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC va majoritairement accepter le postulat.

Pour M. Gabriel Schenk, les plantes non-indigènes ne sont pas un problème pour la biodiversité, pour autant qu'elles soient non envahissantes, florifères et mellifères. Ainsi, il a été constaté que les abeilles se portent très bien dans les grandes villes, voire même mieux qu'à la campagne. C'est tout simplement dû au fait qu'elles y trouvent beaucoup de fleurs avec une floraison étalée, ceci également en été. Ce qui, en principe, n'est pas le cas des plantes indigènes. Dès lors, M. Schenk n'est pas d'avis qu'il faut sensibiliser les employés communaux à choisir des plantes ayant un attrait pour la biodiversité mais contre l'interdiction d'utiliser des plantes non-indigènes. C'est pourquoi, M. Schenk demande au groupe PS-Les Verts de retirer son texte et d'en déposer un plus en adéquation avec cet état de fait. En conclusion, le groupe PLR refusera ce dernier s'il est maintenu sous la forme de motion car il ne fait pas sens d'un point de vue environnemental.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Interdiction de la plantation d'arbres et de plantes non indigènes sur le territoire communal » par 23 voix contre 1.

14. Traitement de la motion intitulée « Jetons la vaisselle jetable à Porrentruy » (n° 1090) (PS-Les Verts).

M. Baptiste Laville adhère totalement au texte déposé au Parlement jurassien par Mme Françoise Chaignat qui indique notamment que : « le plastic, véritable fléau dans la nature, dans nos lacs et cours d'eau, doit être sinon aboli, du moins fortement limité. Il est inadmissible de continuer à consommer sa boisson dans des gobelets à usage unique lors des différentes manifestations du Canton. Cela demande un effort, certes, mais des manifestations d'envergure telles que Paléo ou Montreux Jazz ont fait le pas du récupérable depuis plusieurs années déjà. Des études scientifiques le prouvent ; les verres lavables ont un meilleur bilan environnemental que les gobelets jetables ». M. Laville ajoute que le Canton est donc en train de légiférer sur cette question et que la population demande des actions. Il demande aux élus de prendre leurs responsabilités car la population est de plus en plus consciente des enjeux écologiques et souhaite diminuer au maximum l'impact environnemental des événements auxquels elle participe. Le bilan écologique est désormais un paramètre important de réussite d'une manifestation, ce n'est pas seulement une contrainte. Encourager les manifestations à utiliser de la vaisselle réutilisable ce n'est pas mettre des bâtons dans les roues des organisateurs, c'est juste une contrainte qui stimulera ces manifestations à être encore plus créatives et attractives. M. Laville relève que l'acceptation de cette motion est une opportunité pour Porrentruy de se profiler comme une ville moderne et attractive. C'est pourquoi, afin de passer de la parole aux actes, il demande au législatif de soutenir cette motion qu'il maintient sous cette forme.

M. Eric Pineau constate que la motion va plus loin que la demande de Mme Chaignat puisqu'elle parle de l'utilisation de la vaisselle réutilisable et non seulement de gobelets. Il ajoute que le Conseil municipal est sensible à cette problématique et partage l'avis des motionnaires sur le fond mais pas sur la forme contraignante qui pose problème. En effet, M. Pineau se demande qu'est-ce qui est considéré comme une manifestation, les matchs de football ou de hockey, des événements mis sur pied par des commerçants, des restaurateurs ou des privés ? Pour lui, le fait d'imposer oblige de contrôler et faire respecter la mesure contraignante demandée par la motion. M. Pineau se demande également par quel biais le contrôle doit s'effectuer et comment assurer une égalité envers toutes les manifestations ? Pour M. Pineau, beaucoup de questions qui méritent une étude restent en suspens. Il ajoute qu'aujourd'hui, il a été invité, en tant que président de la Braderie, à un atelier de discussion, proposé par l'Office de l'environnement en partenariat avec la société Ecobilan, pour étudier actuellement l'impact écologique des vaisselles réutilisables et jetables utilisées sur le territoire jurassien. Cette étude servira de base de décisions aux autorités politiques pour décider de la teneur des articles concernés dans la future loi des déchets. Le Parlement traitera de cette loi en automne, voire en hiver prochain, et il se demande pourquoi la

Commune de Porrentruy devrait, à tout prix, légiférer avant le Canton. M. Pineau n'est toutefois pas opposé à imposer la vaisselle réutilisable mais, compte tenu de ce qui précède, il ne sait pas dans quels cas. C'est pourquoi, le Conseil municipal propose la transformation en postulat ce qui lui permettra de réfléchir sur la problématique d'imposer ou pas aux organisateurs de manifestations.

Mme Gaëtane Voirol constate que les coûts engendrés par l'utilisation de la vaisselle réutilisable ne sont effectivement pas plus élevés que pour l'achat de vaisselle jetable, mais pour le moment moins attrayant car elle engendre encore de nombreux problèmes logistiques pour des manifestations de plusieurs jours. Comme l'a souligné Gilles Pierre, lors du bilan du Chant du Gros, s'il fallait renvoyer chaque jour à un sous-traitant, ne se trouvant pas sur place, et recevoir de la nouvelle vaisselle propre en retour, le bilan CO2 plomberait nettement le bilan écologique voulu pour de la vaisselle réutilisable. Concernant la fête des vigneron, qui proposait également de la vaisselle réutilisable, les visiteurs, qui devaient reporter la vaisselle sale dans un stand différent duquel ils avaient consommé, ont perdu patience et ont déposé la vaisselle là où ils se trouvaient, ce qui a créé un dépotoir. De plus, le risque d'imposer la vaisselle réutilisable lors de manifestations, telles que la Braderie ou le Monde des Couleurs, fera que les associations qui tiennent les stands ne soient pas forcément d'accord de servir la vaisselle réutilisable. Et dans ce cas-là, elle se demande s'il faut créer une exception ou s'il faut laisser déperir la Braderie et le Monde de couleurs ? Pour le groupe PLR, Mme Voirol n'a aucun doute qu'un jour la vaisselle réutilisable sera la vaisselle choisie par les organisateurs d'événements. Cependant, à l'heure actuelle, il n'y a pas encore de solution suffisamment satisfaisante pour que le bilan CO2 ne fasse pas exploser les bénéfices d'une telle démarche. Pour ces raisons, le groupe PLR aurait accepté le postulat mais refusera la motion.

Mme Fabienne Wahl confirme que la population a conscience qu'il faut préserver la planète. Le mouvement du climat fait réfléchir sur l'empreinte écologique qui sera laissée aux prochaines générations. Cependant, l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable ou recyclable peut faire peur et dissuader certains organisateurs d'agencer leur manifestation à Porrentruy et iront dans d'autres communes moins restrictives. Pour Mme Wahl, les autorités doivent peut-être réfléchir à d'autres solutions, comme une fiscalité allégée, une taxe lors de l'utilisation de vaisselle jetable ou autre chose. Pour elle, imposer ou obliger n'est pas une solution. Il faut plutôt suggérer, recommander et laisser le choix. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC laissera, justement, le libre choix de vote à ses membres.

M. Pierre-Olivier Cattin constate que si la réalisation de la motion était aisée et peu coûteuse, elle serait réalisée depuis de nombreuses années. Pour lui, obliger l'utilisation de vaisselle recyclable ou réutilisable aux organisateurs de manifestations leur imposera un investissement considérable en argent, en personnes et en temps. La faisabilité de cette utilisation est dépendante de la taille de la manifestation, de ses moyens financiers et de ses infrastructures. Si le festival Paleo est le modèle de structure adéquate pour une telle réalisation, Porrentruy doit se demander si Monde de Couleurs, les Digitales, le Marché de Saint-Martin ou la Braderie, sont de taille à supporter pareil investissement. Il faut éviter que cette réglementation grève leur budget au point de mettre en péril leur survie financière. Le Conseil de ville doit se positionner sur la possibilité de la communauté municipale de supporter tout ou partie de ces frais. Le PCSI craint déjà les réponses à ces très pragmatiques questions et ne comprend pas bien où iront les CHF 5000.- prévus pour la réalisation du postulat. En conclusion, le PCSI aurait préféré bien évidemment la transformation en postulat tant la problématique requiert d'études et d'analyses préalables mais il laissera la liberté du choix quant à la motion.

M. Julien Parietti pensait accepter la motion mais, avec un peu de recul, il pense qu'il faut faire confiance au Conseil municipal car c'est une grande problématique et beaucoup de questions se posent. Si les propositions que fera l'exécutif ne sont pas convaincantes, il sera possible d'aller plus loin peut-être dans deux ans. Remarquant que la motion va être refusée, il propose au groupe PS-Les Verts d'accepter la transformation en postulat.

Etant cantinier dans plusieurs manifestations organisées par le groupe sportif Ajoie, M. Gabriel Schenk s'est rendu compte que l'utilisation de la vaisselle réutilisable est quelque chose qui fonctionne relativement bien. Cependant, l'entreprise avec laquelle le GS Ajoie travaille n'est pas encore en mesure de fournir la vaisselle dans un état de propreté irréprochable. Pas plus tard que cet été, il a commandé 800 verres, dont 400 étaient inutilisables. Il pense aussi qu'il faut attendre que la loi cantonale soit en vigueur.

M. Baptiste Laville mentionne les deux définitions du dictionnaire concernant le mot vaisselle, ce qui laisse une certaine marge de manœuvre. Pour cette raison, la motion n'est pas contraignante. Concernant le fait d'imposer l'utilisation de la vaisselle réutilisable permet de passer de la parole à l'action. M. Laville rappelle que cette problématique est discutée depuis 10 ans, date à laquelle la Municipalité a acheté 16'000 gobelets réutilisables. Pour lui, à un moment donné, il faut avoir le courage de franchir le pas. Si cette motion est acceptée, M. Laville ne va demander qu'elle soit réalisée dans le délai d'une année mais, pour lui, il s'agit de quitter l'étude et d'aller dans les actes. Il ajoute que lors de manifestations, d'autres choses sont imposées, comme la patente pour la vente d'alcool, la sécurité, etc. M. Laville signale encore que toutes les manifestations qui remplissent le

formulaire municipal intitulé « Organisation de manifestations » seraient concernées par la motion. Il signale aussi que la Municipalité ne peut pas toucher à des droits privés qui sont garantis par les lois. C'est pourquoi, dès l'instant où Porrentruy délivre un permis pour une manifestation, elle pourrait très facilement ajouter une contrainte demandant aux organisateurs d'utiliser des gobelets réutilisables. Pour M. Laville, l'excuse de l'écobilan qui ne serait pas suffisant bon est une mauvaise excuse car il y a eu des progrès dans ce domaine. En effet, actuellement des entreprises mobiles viennent laver les gobelets sur place et il n'y a plus besoin de faire des allers et retours. Il relève aussi que l'exemple de la fête des vigneronns est un mauvais exemple car elle n'a pas bien fonctionné à bien des égards. Concernant le Chant du Gros, il regrette sa décision. Il signale également que des festivals comme le Paléo ou la fête de Fontenais sont capables de le faire. Des manifestations de toutes dimensions ont franchi le pas alors c'est également possible pour les manifestations qui se déroulent à Porrentruy, d'autant plus que ça ne va pas coûter plus cher mais ça va stimuler l'économie locale et c'est un signe de bonne santé pour une manifestation que d'utiliser des gobelets lavables. Pour ces raisons, il demande d'accepter la motion d'autant qu'elle va dans le sens de la politique menée actuellement par le PDC.

M. Eric Pineau confirme que le Parlement traitera de cet objet prochainement et tous les responsables de manifestations doivent encore discuter avec l'Office de l'environnement pour trouver des solutions. C'est pourquoi, il ne comprend pas pourquoi Porrentruy devrait légiférer avant le Canton.

Pour M. Matthieu Hays, dans ce cas, il faut attendre les décisions fédérales et les appliquer. Pour lui, il n'est plus nécessaire de se regrouper dans cette salle si le législatif ne peut pas discuter et décider sur ce qui va se passer à Porrentruy.

Pour M. Eric Pineau, le problème n'est pas de légiférer avant le Confédération ou autre. Il pense que la transformation de cette motion en postulat pourrait être intéressante car tout le monde est d'accord sur le fond. En tant que président de la Braderie, il assiste actuellement à des séances pour essayer de trouver des solutions pour l'utilisation de la vaisselle lavable. M. Pineau conseille donc au groupe PS-Les Verts d'accepter la transformation en postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Jetons la vaisselle jetable à Porrentruy » par 16 voix contre 14.

15. Traitement de la motion intitulée « Une naissance – un arbre » (n° 1091) (PLR).

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin trouve que planter un arbre en l'honneur d'un de ses nouveau-nés est un magnifique signe d'espoir. A l'heure où tout le monde cherche des pistes pour soutenir l'environnement, elle est certaine que la période est opportune pour proposer ce texte. Elle ajoute que les chiffres articulés par le Conseil municipal, entre CHF 6'000.- et CHF 17'500.-, ne sont pas négligeables mais Mme Nicoulin les voit comme un investissement pour le futur. Aussi, elle suggère des pistes de financement pour cette réalisation, comme s'allier avec un partenaire privé pour parrainer l'achat de ces arbres, ou l'endroit où les planter. De plus, l'enveloppe de la réception des nouveaux arrivants et des nouveaux-nés pourrait être utilisée pour cet événement. Bien qu'aucun montant n'ait été porté au budget, Mme Nicoulin propose de commencer en 2019, en lien avec le jubilé des 40 ans du Canton du Jura. Elle insiste sur le fait que la motion se veut non contraignante car la liberté est donnée sur le choix du lieu d'implantation, le choix des essences plantées, le choix de la grandeur et de l'âge de l'arbre, le choix de la durée de la mesure. Mme Nicoulin propose au Conseil municipal de s'approcher de la Bourgeoisie. Elle déplore toutefois le manque d'information du Conseil municipal dans sa demande de transformation en postulat, raison pour laquelle elle attendra ses arguments et ceux des autres groupes avant de prendre position sur la transformation en postulat.

Mme Rosalie Beuret informe que l'idée de la motion a fait écho au sein du Conseil municipal, tout comme l'idée d'imaginer un événement rassembleur et de rencontre autour du lien entre société et environnement. C'est pourquoi, le Conseil municipal se propose donc de développer un concept. Le but est de s'approcher de partenaires telles que la Bourgeoisie, les Vergers d'Ajoie ou d'autres pour voir quels types de collaboration pourraient voir le jour. Mme Beuret ajoute, même si la motion se veut absolument non contraignante, que certains éléments, comme le lieu de la plantation ou l'entretien des arbres sur le long terme, doivent être analysés. Pour ces raisons, elle invite le Conseil de ville à accepter le texte sous la forme du postulat.

Même si le groupe PCSI a été sensible à la symbolique, M. Pierre-Olivier Cattin constate que cette motion est bien libérale. En effet, elle n'est absolument pas contraignante car elle demande la plantation de n'importe quelle essence d'arbre dans n'importe quel endroit. Pour lui, il faut être sérieux, cette motion pourrait sensibiliser une population extrêmement urbaine de métropole, mais à Porrentruy, en pleine campagne, cela n'a pas beaucoup de sens et le PCSI ne soutiendra pas ce texte, pas plus que sa transformation en postulat.

Pour M. Alain Chariatte, le fait d'associer la plantation d'un arbre à la naissance d'une enfant est une idée parmi

d'autres. Pour lui, la naissance d'un enfant est, avant tout, un évènement privé et lui associer, via la Commune ou les autorités, la mise en terre d'un arbre, geste louable, ne fait pas forcément partie des gestes symboliques qu'une famille souhaite pour son enfant. Chaque famille détermine à sa façon, selon ses traditions aussi, d'honorer la venue d'un enfant. Prévoir un arbre par enfant pose également la question de son implantation et de l'égalité de traitement. Si une famille propriétaire d'une maison familiale peut trouver un intérêt à recevoir un arbre, qu'en est-il des familles nombreuses qui ne sont pas propriétaires ? Cela crée une mise en œuvre du cadeau différencié entre ces types de famille et une mise en pratique difficile pour assurer l'égalité de traitement. Mettre au monde un enfant c'est devenir responsable. Mettre en terre un arbre signifierait également que la famille veuille bien s'engager à le faire croître ou du moins à en prendre soin. Quelle responsabilité la famille voudra-t-elle bien prendre à l'égard de l'arbre au-delà du geste symbolique initial ? Si la plantation d'arbres, à raison de 50 environ par année comme évoqué dans la motion, paraît modeste à première vue, sur 10 ans, il faudrait envisager une surface publique propre à accueillir cet évènement, en particulier pour les familles qui ne sont pas propriétaires. Dans le foisonnement des initiatives vertes qui sont la tendance du moment, le groupe PDC-JDC n'est pas favorable à cette motion qui ne correspond pas forcément à un vœu des familles lors de la naissance d'un enfant et la Commune ou toute autre autorité n'a pas à prendre en charge ce geste symbolique qui relève de la vie privée des familles. Pour ces motifs, le groupe PDC-JDC refuse la motion et laisse la liberté de vote au postulat.

Bien que le groupe PS-Les Verts soutienne l'idée soulevée dans la motion, Mme Céline Bédât Heusler constate que cela ne changera pas de manière significative la courbe du réchauffement climatique mais reste un signe fort en faveur de l'écologie et permet d'intégrer la population à un projet concret. Mme Bédât Heusler pense toutefois qu'une étude serait évidemment à réaliser afin de donner du sens et de concrétiser cette action dans les meilleures conditions possibles. L'étude devrait répondre à diverses questions comme l'information à la population, les interactions possibles avec les forestiers, la Bourgeoisie, les lieux et les essences à planter ou d'autres initiatives car de nombreux projets existent déjà autour de la forêt jurassienne et des défis sont à relever à cause du réchauffement climatique. Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Bédât Heusler est étonnée que le PLR propose d'ajouter une rubrique au budget alors que les sommes sont tout à fait inconnues pour l'instant et finalement l'argent qui serait débloqué pour un tel projet pourrait servir à des projets qui existent aujourd'hui à travers les différents métiers de la forêt. Puisque cette motion ne se veut absolument pas être contraignante, le groupe PS-Les Verts acceptera le postulat pour autant que le PLR accepte la transformation.

Ayant été sensible aux arguments développés, Mme Aline Nicoulin accepte la transformation en postulat. Elle a entendu les préoccupations du Conseil municipal et suggère de planter un arbre par année en l'honneur des nouveaux-nés et non un arbre par enfant.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Une naissance – un arbre » par 18 voix contre 11.

16. Traitement de la motion intitulée « Pour un Prix municipal récompensant les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement » (n° 1092) (PLR).

M. Gabriel Schenk a été particulièrement surpris de la position du Conseil municipal au sujet de cette motion qui demande à mettre rapidement en place un système de valorisation et d'encouragement des initiatives privées pour améliorer l'environnement, que ce soit par le biais de personnes privées ou d'entreprises bruntrutaines. A son sens, le traitement des candidatures peut très bien être le travail d'une commission municipale. M. Schenk ne souhaite en aucun cas que ce prix soit remis suite à de nombreuses tracasseries et frais administratifs ou encore de grandes réflexions de spécialistes payés pour faire les études. L'argent de ce prix doit aller directement aux initiants de démarches intéressantes pour lutter contre le bilan carbone. Cela fait bien trop longtemps que les autorités gaspillent de l'argent pour analyser les études de leurs prédécesseurs. M. Schenk relève que cet outil permettra de stimuler et de récompenser dans le domaine de l'environnement plutôt que de passer par l'interdit. Il se demande si ce prix ne pourrait pas être remis, à l'avenir, aux sociétés locales pionnières dans l'utilisation de vaisselle réutilisable ou à une entreprise qui a fait l'acquisition de vélos électriques ou d'abonnements généraux pour les déplacements de ses employés. Dans le futur, il y aura de plus en plus d'actions concrètes et originales qui pourront être mises en lumière. Pour ces raisons, M. Schenk demande au législatif de soutenir cette motion afin d'équiper très rapidement Porrentruy d'un système positif de récompense des actions menées par les citoyens et entreprises dans le but d'améliorer le bilan carbone.

Mme Rosalie Beuret relève que cette excellente proposition pourrait être valorisée dans le cadre du label Cité de l'énergie. Pour autant, si le Conseil municipal propose la transformation en postulat, ce n'est nullement pour enterrer l'idée, mais bien pour se laisser un petit peu plus de temps pour la réflexion. L'idée serait de parvenir à imaginer un concept léger et smart pour que ce prix soit attractif. D'après ce qu'elle a compris, il semblerait que ce prix soit plutôt un prix du climat, la motion demandant une action permettant d'améliorer le bilan carbone,

qu'un prix de l'environnement. Dans ce sens, la Commune partirait donc plutôt dans l'esprit d'un coup de cœur que d'une véritable distinction analysée au moyen de grille d'évaluation comme c'est le cas dans certaines communes. En conclusion, elle invite le Conseil de ville à soutenir le postulat.

M. Yann Voillat signale que trop d'écologie tue l'écologie et la poussée verte des libéraux-radicaux est tellement opportuniste que c'en est presque contre-productif. Toutes les entreprises doivent ou devraient proposer des actions concrètes pour le climat et cela porte à sourire que les chantres du libéralisme économique encouragent à cette tâche bien collectiviste. M. Voillat rappelle que les restrictions budgétaires ont provoqué la baisse des montants des prix de la culture et des sports de CHF 5'000.- à CHF 3500.-, il y a quelques années, et, avant de redonner de l'argent aux entreprises pour un engagement qui va de soi, il serait préférable de le redonner aux prix des créateurs et des sportifs de Porrentruy. Par conséquent, le groupe PCSI n'acceptera ni la motion, ni le postulat.

M. Matthieu Hays constate que l'année 2019 est incontestablement marquée par l'émergence d'une conscience citoyenne internationale concernant les problématiques environnementales et climatiques. Pour lui, la médiatisation de Greta Thunberg a semé dans les consciences une multitude de petites graines, jusqu'en Suisse. Il rappelle les différents événements qui ont été organisés à cet effet ont connu un succès populaire considérable. Il ajoute que le monde politique se penche enfin sur ces problématiques puisque 80% des candidats aux prochaines élections fédérales placent l'environnement et le climat et/ou la transition énergétique dans leurs 3 premières préoccupations. Au niveau du Conseil de ville de Porrentruy, ce soir, sept motions ou postulats sur 8 traitent de près ou de loin un sujet sur l'environnement. Cependant, pour M. Hays, les décisions politiques sont malheureusement souvent lentes, conservatrices et frileuses et mettent les élus souvent en porte à faux avec les attentes des citoyens et l'urgence actuelle en matière environnementale. Toutefois, il est vrai que chaque initiative citoyenne en matière de défense de l'environnement peut être rapidement mise en place et est surtout une plus-value pour le bien-être de tous. Un prix de la Municipalité pour récompenser une initiative citoyenne en faveur de l'environnement trouverait tout son sens pour, d'une part, encourager l'émergence d'idées citoyennes et créer une émulation profitable à toutes et tous et, d'autre part, montrer une reconnaissance publique et un intérêt marqué de la Municipalité envers les citoyens oeuvrant pour le bien de la communauté. Fort de ce constat, le groupe PS-Les Verts acceptera majoritairement la motion débattue.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour un Prix municipal récompensant les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement » par 18 voix contre 12.

17. Traitement de la motion intitulée « Place aux femmes pour les noms de rues ou de places en ville » (n° 1104) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval a pris connaissance avec joie la réponse du Conseil municipal qui propose d'accepter la motion, envoyant ainsi, bien que très tardivement, un message fort à la population en faveur de l'égalité entre les genres et contribue à rendre aux femmes la place qu'elles ont dans l'Histoire et dans la société. Mme Raval constate que seules 7% des rues portent des noms de femmes en Suisse romande. Cela pose un problème dans le sens où les femmes sont invisibles dans l'espace public, dans la société, dans la littérature, cela veut dire que les petites filles qui grandissent dans cet espace où il y a très peu de femmes ne peuvent pas se projeter dans des modèles et ne peuvent pas avoir le sentiment que l'espace public est également le leur. Se souvenir des femmes ayant fait le monde, c'est découvrir, honorer mais aussi s'inspirer. Si le fait d'accepter la motion représente déjà un bon signal, son groupe veillera à ce qu'au moins une rue ou une place de la ville soit effectivement nommée d'après une femme durant l'année qui suit l'acceptation de la motion.

Pour M. Julien Loichat, il n'est probablement jamais trop tard pour bien faire les choses, même si les politiques qui précédaient auraient dû, il y a bien longtemps, se préoccuper de ce genre de questions. A défaut de débaptiser les rues qui est un élément beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît puisqu'il y a passablement de modifications à entreprendre dans un pareil cas, le Conseil municipal profitera d'utiliser plutôt de futures nouvelles rues pour les nommer avec des personnalités féminines de la ville et de la région, voire de déterminer des places appropriées pour accueillir les noms de personnalités féminines de la ville de Porrentruy. M. Loichat rappelle que le Journal l'Ajoie a déjà cité un certain nombre de femmes qui potentiellement peuvent bénéficier d'une place ou d'une rue, comme Denise Perronne ou feu Marie-Madeleine Prongué, qui a aussi été proposée à l'exécutif par le groupe des Amis du Jura d'ATD-Quant-Monde pas plus tard que ce lundi. Cette proposition sera soumise au Conseil municipal qui aura tout loisir de prendre une décision dans ce sens. D'autres femmes importantes peuvent être citées comme Anne de Xainctonge qui a permis l'installation des Ursulines à Porrentruy, même si cette personne n'habitait pas Porrentruy. M. Loichat cite d'autres personnes en lien avec les Ursulines étant donné que le 400^e anniversaire de cette institution sera fêté cette année. Il ajoute, en recherchant un peu dans les archives municipales, qu'il est facile de trouver d'autres femmes qui ont marqué d'une manière ou d'une autre l'histoire bruntrutaine ou l'histoire de la région, comme les premières présidentes ou premières

élues des institutions municipales. Pour ces raisons, le Conseil municipal recommande au législatif d'accepter cette motion.

Pour le groupe PLR, Mme Sandra Nobs constate que cette motion est en parfaite adéquation avec l'année 2019, année marquée par la grève des femmes. A l'instar de la société d'émulation qui leur fait la part belle, donner des noms de femmes à certaines rues de Porrentruy sera une belle reconnaissance. Comme l'esplanade des Tilleuls qui est devenue dernièrement la place Jean-François Comment, certaines places pourront être renommées avec le nom de femmes connues ou reconnues. Pour Mme Nobs, la Commune pourrait déjà nommer par des noms de femmes les deux rues qui n'ont actuellement pas de nom. Pour ces raisons, le groupe PLR acceptera cette motion à l'unanimité.

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin se réjouit de fouler les pavés de la rue Marie Petignat, première présidente du Conseil de ville de Porrentruy, qui peut remplacer allègrement Pierre-Péquignat, de flâner sur la place Henriette Sanglard, de se promener le long de l'Avenue Ruth-Dreyfus, pour se rendre au Collège Stockmar, ou quitter la ville vers Courtedoux par la rue de la Révérende Jeanne Chevolet, première Ursuline à Porrentruy en 1615. Les étudiants feront le charivari sur la place Colette Desbrosses devant le Lycée cantonal. Les cinéphiles emprunteront le pont Denise Péronne entre l'Inter et le Moulin. Et la route de Bure deviendra la rue de la Princesse Christine, qui logea au Château. D'ici-là, le groupe PCSI accepte avec enthousiasme cette motion.

M. Jean Farine constate que cette motion relève non seulement du bon sens mais démontre que la place des femmes dans la collectivité est tout aussi importante que celle des hommes. Il ajoute que cet objet avait été discuté au cours d'une des séances de son groupe ce printemps, suite à la parution dans un grand quotidien lémanique d'une statistique faite au niveau des principales villes romandes et ensuite relayé par la RTS. Donc, c'est à l'unanimité que le groupe PDC-JDC acceptera cette motion. Son groupe remercie Mme Choulat d'avoir signalé dans son texte qu'une rue portant le nom de Marie-Madeleine Prongué aurait tout son sens. En effet, si Madame Prongué a été la première femme jurassienne conseillère aux Etats, il est important de préciser qu'elle fut aussi la première femme à présider le législatif de Porrentruy en 1984. Une raison de plus pour que son nom soit d'ores et déjà mis sur la liste des prétendantes. M. Farine souhaite souligner un point relevé par son groupe, à savoir que la solution de débaptiser des rues afin de les renommer avec des noms de femmes n'est pas forcément souhaitée. En effet, cette façon de faire engendrerait trop de contraintes sur les habitants et/ou les entreprises concernées en termes de modifications de documents officiels et autres. Par ailleurs, il est important aussi de conserver absolument les odonymes ayant trait aux lieux-dits et autres dénominations faisant partie de l'histoire de Porrentruy, voire du Canton. La pose d'une plaque commémorative, le plus souvent à l'entrée du bâtiment où a vécu ou travaillé une personnalité, peut être une solution de remplacement.

Mme Elodie Gschwind souligne que l'année 2019 est une année toute particulière pour l'école des Ursulines de Porrentruy puisqu'elle fête ses 400 ans. Durant cette année de ce 400^{ème}, le Musée de l'Hôtel-Dieu a consacré une exposition aux Soeurs Ursulines et d'autres activités sont également organisées au sein de l'école. Cette école a été fondée en 1619 à la demande du Prince-Evêque de Bâle afin de rassembler les jeunes filles et leur enseigner la lecture, l'écriture et la couture. En mai de cette même année, Soeurs Anne Altériet et Françoise-Ursule Barbier rejoignent Porrentruy pour créer une école des Ursulines. Elle sera la première ouverte aux filles de la ville. Pour Mme Gschwind, il est donc évident que les Soeurs Ursulines ont été des femmes actives dans la vie sociale, économique et associative de Porrentruy. C'est pourquoi, Mme Gschwind se demande s'il ne serait pas venu le moment de leur faire part de la gratitude des autorités en nommant une rue ou une place à leur nom. Mme Gschwind ajoute que cette demande permettrait d'honorer une promesse faite par M. le Maire Jean-Marie Voirol en 1994 dans un hommage qu'il a fait pour les Soeurs Ursulines, elle le cite : « Dans le souvenir des hommes ne pourrait-il pas y avoir une petite place pour témoigner de notre reconnaissance et de notre gratitude d'une façon durable. Nous y songeons en espérant que d'ici peu on puisse honorer la présence des Soeurs Ursulines à Porrentruy en donnant à l'une de nos rues la dénomination de leur collectivité. » Mme Gschwind souhaite pouvoir bientôt se balader dans une rue ou sur une place portant le nom des Ursulines.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Place aux femmes pour les noms de rues ou de places en ville » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

18. Divers.

M. le Président signale que 4 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la résolution interpartis intitulée « Pour avancer la date de l'affichage officiel lors des élections »

Mme Lisa Raval constate que la Commune a prévu de poser ce jour les panneaux d'affichage pour la propagande électorale du 20 octobre prochain. Tous les partis sont d'avis que l'installation de ces panneaux est trop tardive par rapport au moment où la population reçoit le matériel de vote. C'est pourquoi, elle souhaite que

l'affichage officiel soit avancé à un mois avant les élections où au moins au même moment que l'envoi du matériel de vote.

M. le Maire Gabriel Voirol constate que c'est la première fois que le matériel de vote a été envoyé aux électeurs 4 semaines avant la date du scrutin, auparavant la population la recevait 10 jours avant l'élection, ce qui a échappé à l'administration communale. Il tient à s'en excuser. La Municipalité corrigera bien évidemment cette situation pour que les partis puissent avoir la possibilité de poser leurs affiches au moment voulu. Il suggère au législatif d'accepter cette résolution qui sera honorée lors des prochaines élections.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Pour avancer la date de l'affichage officiel lors des élections » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.10 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J. Perrin